

chapitre 19. Le résultat du renvoi devrait être connu d'ici au 27 novembre 1990.

«Une issue favorable du renvoi sur la subvention pourrait réduire le montant des droits compensateurs versés par nos exportateurs de viande de porc, a déclaré M. Crosbie. Nous remercions l'industrie d'avoir participé au processus de règlement du différend aux termes du chapitre 19 de l'ALE.»

«Cette décision souligne la nécessité de règles plus claires sur les subventions et les droits compensateurs. Nous poursuivons cet objectif dans les Négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay», a déclaré M. Mazankowski.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les journalistes peuvent communiquer avec le:

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874